

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 27 janvier 2022, s'est réuni le 3 février à 18 heures, à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-champ, au 1 rue des hortensias à Locmaria-Grand-champ, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
 ARZON : Roland TABART  
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
 BRANDIVY : Pascal HERISSON  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
 LE BONO : Yves DREVES  
 LE HEZO : Guy DERBOIS  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 MEUCON : Pierrick MESSAGER  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON  
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Sylvie SCULO - Anthony MOREL  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT  
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU  
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON  
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE jusqu'à son arrivée  
 THEIX-NOYALO : Christophe HAZO a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à François MOUSSET  
 VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
 : Patrice KERMORVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY  
 : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT  
 : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220203-220203\_DEL34A-DE


Ont été représentés :

LOCQUeltas : Michel GUERNEVE est représenté par Hélène BARON

Ont été absents :

MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around itself and crosses itself horizontally.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022**

***ECONOMIE EMPLOI FORMATION INNOVATION***

**VANNES / PARC D'ACTIVITES DU TENENIO 2  
CESSION SCM GYNECOCEANE**

Monsieur Jean-Pierre RIVERY présente le rapport suivant :

Docteur Guillaume LEPORCQ, représentant de la SCM GYNECOCEANE sollicite l'acquisition du lot n°2 du Ténénio 2 à Vannes. Ce terrain d'une superficie de 1 836 m<sup>2</sup> pourrait accueillir un bâtiment d'une surface de plancher de l'ordre de 550 m<sup>2</sup> au sein duquel serait hébergé un centre de gynécologie obstétrique.

Cette mutation pourrait intervenir au prix de 89 € hors tva sur la marge le m<sup>2</sup> majoré d'une TVA sur la marge de 15,81 €/m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du Domaine ci-annexé en date 07 janvier 2022.



Vu l'avis du Bureau Communautaire du 14 janvier 2022,

Il vous est proposé de :

- *décider de céder à la SCM GYNECOCEANE ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, le lot n° 2 d'une superficie de 1 836 m<sup>2</sup>, cadastré AC0537, situé sur le PA du Ténénio 2 à Vannes ;*
  - *décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 89 € Hors TVA sur la marge le m<sup>2</sup> majoré d'une TVA sur la marge à 15,81 €/m<sup>2</sup>;*
  - *confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;*
  - *décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur ;*
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



7300 - SD



Direction générale des Finances publiques  
Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan  
Pôle d'évaluation domaniale  
35 Boulevard de la Paix  
BP 510  
56019 VANNES CEDEX  
mél. : [ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

le 07/01/2022

Le Directeur départemental des Finances publiques  
du Morbihan

à  
- Monsieur le Président de la CA GOLFE  
du Morbihan – VANNES AGGLOMERATION

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Béatrice MOALIC  
téléphone : 02 97 01 51 58  
courriel : [beatrice.moalic@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:beatrice.moalic@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf. DS : 7015591  
Réf. OSE : 2021\_56260\_90689\_

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

Désignation du bien :	Terrain à bâtir parcelle AC 537
Adresse du bien :	Rue Docteur Roux 56000 Vannes Parc d'Activités de TENENIO II
Département :	MORBIHAN
Valeur vénale :	163 404 € HT

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

## 1 - SERVICE CONSULTANT

CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

affaire suivie par : DE CHITEL Mélanie

mel : m.dechitel@gmvagglo.bzh

tel : 02 97 68 28 13

## 2 - DATE

de consultation : 07/12/2021

de réception : 07/12/2021

de visite : -

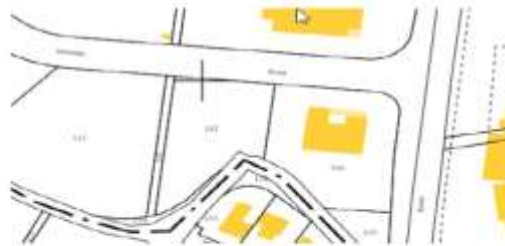
de dossier en état : 07/12/2021

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La SCM GYNECOCEANE souhaite acquérir par l'intermédiaire d'une SCI, le lot 2 du Parc d'Activités TENENIO 2. Cette parcelle permettrait la construction d'un bâtiment de l'ordre de 550 m<sup>2</sup> comprenant des bureaux de consultation, des salles d'attente et un secrétariat / accueil.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle AC 537 d'une contenance cadastrale de 1836m<sup>2</sup> correspondant au lot 2 du Parc d'activité du Ténénio :



## 5 - SITUATION JURIDIQUE

-propriétaire : CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

- évaluation libre d'occupation

## 6 - URBANISME – RÉSEAUX

- zone Ui du PLU en vigueur approuvé au mois de juin 2017

- servitude : T5 Zone maximale de dégagement Aéroport

## 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

## 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du bien immobilier est estimée à 163 404 € HT € HT sur la base de 89 €/m<sup>2</sup> (marge d'appréciation 10 %)

### 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

### 10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances  
publiques  
et par délégation,



Béatrice MOALIC  
Inspectrice